

Le Dossier

Fusion Jullouville-Saint-Michel-des-Loups



LES FAITS

Le maire de Jullouville, a fait voter lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2020, le passage de commune associée à la fusion simple de Saint-Michel-des-Loups et Jullouville. Pour mémoire, Jullouville a été fondée en 1973, par l'association des communes de Bouillon, Saint-Pair sur Mer, Carolles et Saint-Michel-des-Loups. En 1978, Saint-Pair a repris son indépendance ; en 2000, c'est la défusion entre Carolles et Jullouville. Jullouville et Saint-Michel-des-Loups étaient depuis restées associées.

LES ARGUMENTS DU MAIRE :

- L'amoindrissement des bilans d'activité de la mairie annexe de Saint-Michel-des-Loups.
- Les actes administratifs ou d'état civil peu à peu réalisés à la mairie de Jullouville.
- La transformation du Maire Délégué, pourtant clairement défini par la loi, en adjoint, confondant les deux fonctions.
- La fusion adoptée par 14 voix contre 5, après un temps de débat.

ANALYSE DE LA SITUATION

Dès la prise de fonction de Monsieur Brière en 2014 et de Mme Ropiteau Maire déléguée, celle-ci a rapporté avoir été confrontée à des conditions spartiates qui ne lui permettaient plus d'assumer sa mission. La secrétaire et le matériel informatique dont la Mairie annexe disposait, lui ayant été retiré. Progressivement, les Saint-Michelais ont été contraints de descendre à la mairie de Jullouville pour leurs démarches, le courrier relevé à l'insu de la Maire déléguée et malgré ses protestations, elle n'eut plus ni échanges, ni informations sur les affaires courantes. Il est donc aisé pour le maire de dénoncer un état de fait dont il est lui-même la cause.

LES CONSÉQUENCES POUR SAINT-MICHEL-DES-LOUPS

Sans identité, un lieu de mémoire est appelé à disparaître. Au Moyen-Age, des écrits témoignent déjà de l'existence de la commune sous le même nom et qu'elle était étroitement liée à la vie monastique du Mont-Saint-Michel et au duché de Normandie. Il est inacceptable de faire disparaître un toponyme millénaire. Saint-Michel-des-Loups, n'a pas pour vocation d'être l'arrière-pays de la station balnéaire alors qu'elle est consciente de la richesse de son histoire et d'être une réserve foncière d'avenir. A lui seul, son nom est un capital touristique fort. Ce serait faire disparaître 10 siècles d'Histoire au profit de Jullouville qui n'a que 50 ans d'existence !

Une disparition de service public de proximité va bien au-delà des démarches purement administratives, pour un public souvent âgé et peu motorisé.

Avenir et Ambitions

Jullouville - Saint-Michel-des-Loups

N°1
JANVIER
2021

Le Grain
de Sable

SEMESTRIEL GRATUIT



Florence GRANDET
Finances, Vie sociale,
Aménagement, Environnement,
Vie économique, Culture et
patrimoine, Tourisme.
A GTM : Nautisme, Tourisme
(Comité de direction de l'Office
du Tourisme Intercommunal).
Mobilités (Comité de pilotage des
communes littorales), suppléante
au Comité du Syndicat Mixte
Espaces Littoraux de la Manche
(SyMeL).

EDITO

Retour en arrière : janvier 2020, nous étions heureux de vous présenter nos vœux, pleins d'espoir et de projets ambitieux pour notre commune. Votre mobilisation autour de ceux-ci reste inoubliable et nous fait toujours chaud au cœur.

C'est cet élan qui nous motive encore aujourd'hui. Malgré le maintien de la troisième liste, 35 voix seulement ont changé le destin de notre commune en la privant d'un changement salutaire. Nous sommes donc trois à siéger au Conseil Municipal, pour vous représenter et remplir pleinement nos fonctions d'élus. Nous resterons vos interlocuteurs responsables, fidèles à nos convictions et au bien public. Compte tenu du peu d'activité communale, à défaut pour l'instant d'être entendus et de faire bénéficier Jullouville de toute notre expérience, nous nous sommes investis à Granville Terre et Mer. La communauté de commune où s'exerce la moitié des décisions de notre vie locale est renouvelée et menée par un Président compétent. De jeunes élus emprunts de dynamisme complètent l'expérience des anciens et ont pris « à bras le corps » de nouveaux dossiers dont nous vous parlerons la prochaine fois.

La crise sanitaire qui nous affecte tous, ne doit pas cacher l'essentiel : l'extinction d'une vie communale démocratique et active. D'autres communes ont montré avec générosité et originalité qu'il était possible, même en période complexe, de maintenir le lien social avec des animations adaptées et de développer une nécessaire entraide. Elles mettent à profit ce ralentissement de la vie extérieure pour monter des projets et préparer un avenir différent. J'aurais aimé qu'il en fût autant pour Jullouville...

Depuis le début du mandat, nous constatons une dégradation prévisible de la gestion des affaires communales. C'est pourquoi cette publication semestrielle « Le Grain de sable » vous tiendra informé de notre investissement dans la vie communale. Nous répondrons à la curiosité dont vous nous ferez part et vous informerons sans filtre ni concession sur ce qui pourra impacter votre avenir et celui de notre territoire.

Alors puisqu'il en est encore temps, mes coéquipiers et moi même vous souhaitons que 2021 nous permette de retrouver des moments chaleureux et de redécouvrir vos sourires au fil des avenues et promenades de notre belle commune.

Bonne année

Florence Grandet

SOMMAIRE

- Edito : Florence Grandet
- Page 2-3 : L'essentiel des Conseils municipaux,
Ce qui fait débat,
Les canettes de Jullou,
« A l'horizon »
- Page 4 : le dossier Fusion
Jullouville-Saint-Michel-
des-Loups

Prochains Conseils municipaux (sous réserve) : les lundis 8 mars - 19 avril - 31 mai - 5 juillet
Prochains Conseils Communautaires de Granville Terre et Mer : les jeudis 11 février - 25 mars - 22 avril - 27 mai - 24 juin



Géraldine CHRÉTIENNE
Projet et travaux, Sports,
Animations- Jeunesse,
Marché de plein air.
A GTM : Culture et
Équipements sportifs



Christian BALLOU
Sécurité, Chemins,
Ouverture des plis.

Nous contacter :
Avenir & Ambitions

[f](#) @ Florence Grandet
[f](#) @ Avenir et Ambitions pour
Jullouville Saint-Michel-des-Loups
✉ email : ajmdl50610@gmail.com

Directrice et rédactrice de la publication
Florence Grandet- Jullouville
Crédit photo F Grandet, JP David
ISSN en cours
Imprimeur SDCOMM - 02 31 67 56 04



L'essentiel des Conseils Municipaux



Les armes de Jullouville se blasonnent : d'argent à trois canettes de sable placées deux et un, bécquées et membrées d'or.
Et lorsqu'elles se mettent à cancaner, ce n'est pas forcément tendre...
D'une seigneurie de Saint-Michel-des-Loups, elles nous viennent.
Elles peuvent se faire l'écho de vos commentaires, n'hésitez pas à emprunter leur plume.

Conseil Municipal du 4 juillet 2020

- Election du Maire, Mr Alain Brière, du Maire délégué de Saint-Michel des Loups M Rémi Harivel et des adjoints.
- Adoption d'une charte de déontologie de l'élu local.
- Adoption des taxes communales du foncier bâti et non bâti : identique à 2019.

Conseil Municipal du 23 juillet 2020

- Désignation de différents conseillers délégués aux syndicats et organismes extérieurs,
- Adoption des indemnités et remboursement des frais d'élus,
- Conventions diverses,
- Approbation du PLU,
- Régularisation des décisions et frais engagés par le Maire pendant le confinement,
- Budget Communal : adoption des comptes de gestion du receveur, comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020.

CE QUI FAIT DÉBAT : les documents remis quelques heures avant le Conseil, sans compter ceux découverts sur table au moment du Conseil ! Que dire aussi de l'approbation du PLU ou du Budget avant même désignation des adjoints référents et réunion de commissions préparatoires ? Le Budget est bâclé et illisible. Le Maire est incapable de l'expliquer ligne à ligne. Alors qu'en campagne il se flattait de ne pas avoir emprunté, il annonce un emprunt d'1,3 M d'euros pour boucler 2020, tout en escroquant des économies drastiques ! La crise sanitaire est certes source d'économie mais ne peut-on craindre aussi la vente de nouveaux biens communaux ? Enfin la disparition du budget annexe des Hauts de Bouillon enterre (au profit d'un promoteur privé ?) un projet de lotissement destiné aux primo accédants !

Conseil Municipal du 14 septembre 2020

- Adoption d'un règlement intérieur au Conseil Municipal,
- Élections des membres des différentes commissions,
- Nouvelle réglementation pour les objets trouvés,
- Réhabilitation de la Cabane Vauban,
- Contrat en alternance pour un(e) nouveau chargé de communication et d'animation.



Thomas Merer

Croquis Cabane Vauban



« Cabane Vauban ? Plus de 3000 euros le m², à chacun sa pyramide ! »

CE QUI FAIT DÉBAT : la répartition des postes dans les différentes commissions excluant souvent nos conseillers de leur domaine de compétence ou d'expérience. Le retour de la réhabilitation de la Cabane Vauban, rejetée à plusieurs reprises par l'ancien Conseil.

Sans s'opposer à la mise en valeur du patrimoine, ce site est en zone inconstructible et le coût estimé à 100 000 euros pour 30 m² interpelle. Enfin on ne peut que déplorer le remerciement de Thomas Merer après 2 ans de bons et loyaux services, dans cette conjoncture difficile pour les jeunes au profit d'une stagiaire, sous prétexte d'économie de bouts de chandelles !

Conseil Municipal du 12 octobre 2020

- Avis et modifications demandées par la Chambre régionale des Comptes concernant le budget 2020.
- Avenants divers pour la Salle des Mielles,
- Contentieux et pourvoi en cassation pour l'affaire opposant la commune à l'indivision Garnier et Mme Korady,
- Convention de prestation pour une assistance aux démarches numériques,
- Poursuite et désignation de délégués à l'AVAP (Aire de Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine),
- Organisation d'un marché de plein air le dimanche matin,
- Convention d'occupation du terrain en centre ville de Mr Demeulemester hors saison par la commune.

CE QUI FAIT DÉBAT : L'intervention de la Chambre régionale des Comptes ! Elle révèle la légèreté avec laquelle le budget a été - mal - construit. C'est aussi la reprise de plusieurs points de notre programme : AVAP, l'aide aux démarches administratives sans y mettre les moyens (pourquoi si peu d'heures et seulement à St Michel des loups ?). On est inquiet aussi de la lenteur de la reprise des travaux pour la salle des Mielles et de l'addition des multiples avenants (va-t-on vers 2 ans de travaux ?). Pour y faire quoi exactement ? Enfin, rappelons que la première initiative de l'occupation du terrain dit « des auto-tamponneuses » revient à Mme Chrétienne pour les animations de noël 2019.

Notre question diverse a permis d'aboutir à l'acceptation des chèques CESU pour régler l'ALSH.

A propos de l'aide aux démarches : « et moi, je fais comment à Jullouville ? »

Conseil Municipal du 9 novembre 2020

- Rapport sur le gaz naturel : 664 clients - 30km de réseau ! et transfert au SDEM50
- Fusion entre nos deux communes (voir dossier p 4)
- Appel à candidature pour occupation du domaine public pour deux espaces communaux.
- Ajout au Contrat de Pole de service (pour un total de 800 000 euros)

CE QUI FAIT DÉBAT : l'appel à candidature qui peut remettre en cause l'activité de commerçants installés depuis plus de 20 ans sur la commune (les exploitants de la Paillette et de la Piscine du Club Mickey).

Notre question diverse, portait sur la Place du Casino devenue un véritable dépôt à ordures. Il nous a été répondu que cela devait être réglé ces prochains mois.



Poubelles de la place du casino l'été dernier

Conseil Municipal du 14 décembre 2020

- La souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'épargne et de prévoyance Normandie à hauteur d'1,3 million d'euros,
- Un programme de sécurisation des piétons à Saint-Michel-des-Loups,
- Nouvel avenant pour la Salle des Mielles,
- Validation d'un principe de travail en commun avec GTM et l'ASA (Association syndicale de défense contre la mer-centre) pour la préservation et la consolidation de la digue de Jullouville,
- Formalisation d'un partenariat avec GTM pour les bâtiments transférés depuis 2014, Office du Tourisme, Ecole de voile, Postes de secours,
- Nouvelle convention pour la stérilisation des chats avec 30 millions d'amis,
- Adoption du rapport sur l'eau du SMPGA,
- Classement de Jullouville en Station de tourisme,
- Transfert de propriété de la maison de retraite « Les jardins d'Henriette ».

CE QUI FAIT DÉBAT : C'est la non approbation du procès verbal des délibérations du Conseil Municipal du 9 novembre, par les 5 élus de l'opposition, le considérant comme nul. (voir dossier). Le transfert de propriété de la Maisons de retraite. Le transfert de l'emprunt pour la construction (déjà réalisé) et aujourd'hui de la propriété préserve t-il l'esprit de solidarité avec lequel a été bâti ce projet ? Par principe, un legs ne devrait-il pas être respecté dans son intégralité. Nous avons voté la consultation juridique sur ce sujet.

On se félicite que les propositions de Mr Ballou concernant la sécurité à Saint-Michel-des-Loups soient enfin prises en compte dans un programme d'aménagements. C'est le travail que j'ai mené sur plusieurs mandats sur tous les labels touristiques qui aboutit aujourd'hui au projet de classement en Station Touristique de la commune.

A La question diverse sur l'éclairage public du centre ville : le maire pense que c'est un chantier estimé 40 000 euros à court terme. Ce ne serait pas du luxe après un an d'extinction ! D'après le SDEM, le réseau jullouvillais serait en très mauvais état !

« J'aimerais bien voir où je mets les pattes lorsque je rentre dans mon nid, car la nuit tous les chats non confinés sont gris »



Pose de la première pierre des jardins d'Henriette oct 1999



À L'HORIZON

- Les horaires d'ouverture, de la Mairie qui évoluent selon une logique parfois incompréhensible.
- Ne peut-on pas intervenir auprès de La Poste pour améliorer la distribution du courrier ? Il n'y a plus de distribution le samedi.
- Une nouvelle réglementation concernant les modalités d'usage des salles communales, prendra telle en compte tous les besoins ? Les usagers ne devraient-ils pas être consultés ? Lorsque la crise sanitaire s'estompera, à partir de quand pourra-t-on à nouveau réserver ?
- A quand l'ouverture d'une concertation sur la Place du Casino ? Et sous quelle forme ?
- Quelles nouvelles du prochain lotissement (privé) à Saint-Michel-des-Loups ?
- La dénomination de la salle Claude Lehodey